

Candidature au conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2021

La personne morale (nom de l'organisme) : Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

Ayant comme mandataire (nom – prénom) : Grégoire Masse, agriculteur administrateur

(le mandataire est une personne physique, élu.e ou représentant.e légal.e, ayant mandat pour représenter la personne morale)

Et comme déléguataire (nom – prénom) : Françoise Sire

(cette information est optionnelle, le déléguataire est une personne physique pouvant être salariée et ayant délégation du mandataire pour représenter la personne morale)

Porte sa candidature au conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries

(cocher la case - un seul choix possible)

☒ pour un des 13 sièges des représentants régionaux, au titre de la **région Nouvelle-Aquitaine**

☐ pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 1 « Arbre Hors Forêt »

☐ pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 2 « Agriculture »

☐ pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 3 « Environnement – Développement rural »

Motivation de votre candidature (profession de foi) :

(rédaction libre, ne dépassant pas une page –NB : la motivation porte bien sur la candidature de la personne morale mais pourra aussi mettre en avant des éléments concernant le mandataire et ou déléguataire)

Profession de foi de Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

L'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine a pour objet d'agir pour la haie et tous les arbres qui jalonnent nos territoires ruraux, ils ne sont plus dans la forêt et commencent à coloniser les espaces urbains. Nous travaillons avec tous, ceux qui les plantent et les entretiennent (agriculteurs, collectivités...) et avec nous tous, l'ensemble de la société qui en bénéficions.

Convaincue que le devenir de nos haies et de nos arbres ne se décide pas seulement à l'échelle de nos fermes, communes, départements et régions, qu'il leurs fallait un porte-parole national, Prom'Haies a soutenu la création de l'Afac. Actuellement, avec les opérateurs de la Nouvelle-Aquitaine, dans la continuité de Réunir-AF, nous travaillons à l'émergence d'une structure régionale ainsi qu'à la mise en place de l'espace où se retrouveront l'ensemble des parties prenantes de l'arbre hors-forêt : opérateurs, pouvoirs publics, financeurs, têtes de réseau régionales...et ainsi contribuer à la mise en œuvre de la nécessaire politique néo-aquitaine en faveur de l'arbre hors-forêt.

En tant qu'administrateur de l'Afac, nous continuerons à veiller à ce que l'approche soit multifonctionnelle et les visions croisées, car l'Afac doit rassembler toutes les forces vives sur la question de l'arbre hors-forêt au-

delà de possibles divergences sur d'autres sujets. Une tête de réseau n'a de légitimité que par la solidité de sa base et la base ne soutient sa tête que si elle est écoutée. Aux côtés de l'ensemble des administrateurs, nous aurons à cœur de représenter les adhérents de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que opérateurs associatifs et nous veillerons à ce que la voix de tous puisse être entendue sans qu'elle soit limitée par la faiblesse de leurs moyens humains et financiers. Nous veillerons aussi à l'intégration de nouvelles structures, de nouvelles personnes Pour contribuer à la cause de l'arbre hors-forêt, pour le doter d'une vraie politique au service d'un projet de société, au niveau national comme au niveau local, Prom'Haies continuera à porter ses convictions :

- ✓ Il y a urgence d'agir, nous avons une responsabilité vis-à-vis des générations futures
- ✓ Il y a une place pour l'arbre et la haie dans tous les territoires et dans toutes les filières de production agricole.
- ✓ L'arbre et la haie ne doivent pas seulement être reconnus pour leur mission d'intérêt général, mais aussi comme un véritable levier d'évolution agronomique. Ainsi, nous en ferons une essentielle composante des indissociables transitions agricole, environnementale et climatique, en incluant la nécessaire prise en compte de l'eau, notre bien commun (utilisation, qualité, circulation)
- ✓ Un programme de plantation n'a de légitimité que s'il accompagne un programme de maintien et de valorisation de l'existant
- ✓ Il ne faut plus seulement raisonner la haie à l'échelle de la parcelle et à l'année N, mais l'envisager spatialement à l'échelle de l'exploitation, de la commune, du bassin versant... et temporellement dans des démarches à moyen et long terme et non avec une succession de dispositifs annuels non coordonnés et changeants
- ✓ Il faut des plans de gestion intégrant l'ensemble des structures arborées
- ✓ Qu'ils soient portés par des financements publics ou privés, nous soutiendrons des programmes qui ne soient pas dans le « planter pour planter » mais soient de véritables projets de territoire
- ✓ Nous soutiendrons la vision « filière », de la graine à la valorisation des arbres

Et enfin, parce que ce que l'on fait de l'utile (et surtout de l'indispensable) mais aussi du beau :



La route de Thwing en juillet, D. Hockney

« Les arbres sont de grands sages...bien ancrés dans le sol, ils sont à l'écoute de la terre, mais cela ne les empêche pas d'avoir la tête dans les nuages et d'écouter les histoires du vent...et toujours vouloir aller plus haut, vers la lumière. »

Michel Tournier

A titre d'information complémentaire (optionnel) :

Si vous présentez votre candidature pour représenter votre région, et que vous portez votre candidature avec l'envie de représenter votre région en binôme avec une autre personne morale (sous condition qu'elle soit également élue), vous pouvez le préciser ci-dessous et également préciser si vous envisagez d'être titulaire ou suppléant, et la motivation de ce binôme.

Avec Bocage Pays Branché, nous partageons une vision commune, nous avons des habitudes de travail. Je souhaiterais, et je ne pense pas que les statuts l'en empêchent, que les suppléants, qui que se soit, soient invités aux réunions de CA (sans droit de vote) et destinataires des mêmes infos que les titulaires, cela aiderait grandement à leur intégration et au tuilage dans les cas où ils devraient remplacer le titulaire